

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

(TVA de 20% incluse)

A la charge exclusive du bailleur et déductibles des revenus fonciers.

Biens situés en zone « A BIS » :

Loyers mensuels charges comprises

Honoraires TTC de gestion en pourcentage des encaissements (hors dépôt de garantie)

Inférieur à 850 € :

8 % avec un minimum de 500€ / an

Entre 850 et 1.199 € :

7.5 %

Entre 1.200 et 1.599 € :

6.5 %

Entre 1.600 et 1.999 € :

6 %

Entre 2.000 et 3.999 € :

5.5 %

Au-delà de 4.000 € :

4.5 %

Biens situés hors zone « A BIS » :

Taux : 7% TTC des encaissements (hors dépôt de garantie) avec un minimum de 500€ / an.

OPTIONS :

- Assurance Loyers Impayés : 2.95%TTC des montants appelés.
- Gestion des charges de copropriété pour le bailleur : 1% TTC des encaissements.
- Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : **offert.**